

ARRETE WEYERSHEIM 2025-78

Le Président de la Communauté de Communes de la Basse Zorn,

- Vu** le Code de la Route et notamment le chapitre 1er du titre 1er du livre 4 des parties législatives et réglementaires relatif aux pouvoirs de police de circulation
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2542-1 et 2, L 2211-1, L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-6,
- Vu** la demande présentée par la Mairie de Weyersheim en date du 17 novembre 2025,

CONSIDERANT que la circulation des voitures et poids lourds sera impossible en raison de la cérémonie de lancement des illuminations de Noël le **vendredi 28 novembre 2025 à 19h45, place de la Mairie à Weyersheim**

ARRÊTÉ :

Article 1er : En raison de la cérémonie de lancement des illuminations de Noël à Weyersheim, la circulation et le stationnement seront règlementés de la façon suivante :

- La rue Baldung-Grien sera barrée entre la rue des Pierres et le carrefour rue des Fossés/rue du Petit Village

Le vendredi 28 novembre 2025 de 19h30 à 20h45

- Et le stationnement interdit place de la mairie de 19h00 à 20h45

Article 2 : Les signalisations règlementaires seront mises en place par la Commune de Weyersheim

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Gendarmerie de la Wantzenau
- Le chef de Section des Sapeurs-Pompiers de WEYERSHEIM
- Le chef de service de la Police intercommunale de la CCBZ
- Le service technique de la Commune de Weyersheim

Le présent arrêté sera publié et affiché en mairie de Weyersheim.

Fait à WEYERSHEIM, le 17 novembre 2025

Le Vice-Président,

Sylvie ROEHLLY

